

A.L. SPORT
Société par actions simplifiée au capital de 6 000 euros
Siège social : 26, rue d'Ariane, 77700 CHESSY
901 369 108 RCS MEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 JUIN 2025
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 94 140,16 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	94 140,16 euros
Absorption des pertes antérieures	11 879,91 euros

Solde	82 260,25 euros
 A la réserve légale	 600,00 euros
Qui est ainsi dotée en intégralité	

Solde	81 660,25 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 81 660,25 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente
Léni JUBAIR

